

ELVEN

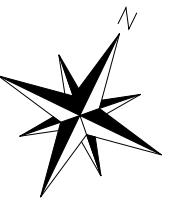
Avenue de l'Argoët

Section AM n°77-88-80

LOTISSEMENT : LE MOULIN A VENT

PLAN DE COMPOSITION

ET PROJET PAYSAGER



MODIFICATIF N°1

LEGENDE	
ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES	
ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS DESTINES AUX PRIMO-ACCEDANTS	
ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS DESTINES AUX LOGEMENTS SOCIAUX	
STATIONNEMENT	
PLACETTE	
CHEMIN PIETON	
ESPACE VERT	
NOUVEAU PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)	
TALUS PLANTE EXISTANT SUR ESPACE COMMUN	
TALUS PLANTE EXISTANT SUR ESPACE PRIVE	
ARBRE A PLANTER (position indicative)	
ARBRE EXISTANT A CONSERVER	
ARBUSTE A PLANTER (position indicative)	
HAIE A PLANTER SUR ESPACE COMMUN (position indicative)	
HAIES PRIVATIVES (à la charge de l'acquéreur)	
CORRIDOR ECOLOGIQUE A CONSERVER en réponse aux préconisations de l'étude d'impact	

ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)
ACCES PRECONISE (1 place de stationnement privative à prévoir en dehors du garage par logement)
AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS SEMI-ENTERREES
RECUL DE 50m DE RN 165
ZONE CONSTRUCTIBLE AUTORISEE POUR LES ABRIS DE JARDIN UNIQUEMENT
EMPLACEMENT POUR LE TRANSFORMATEUR SI NECESSAIRE (remplacé par un espace vert si celui-ci n'était pas nécessaire)
LIGNE D'ACCROCHE OBLIGATOIRE POUR UNE PARTIE DE LA CONSTRUCTION (1/3 minimum du linéaire d'une façade ou d'un pignon)
COTATION LOTS
COTATION ZONE CONSTRUCTIBLE
COTATION VOIRIE
MUR EN GABIONS (à l'intérieur des lots 17 à 21)



Le périmètre, les superficies et les cotes ne seront définitifs qu'après bornage

ECHELLE 1 / 1000

Dressé le 07.06.2022 - Modifié le 26.05.2025

Dressé par ELSA MELEDO

RGF93.CC48

Référence : A22-175

Validé par le Géomètre-Expert